



---

## APPEL A PROJETS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE L'ESS 2022-2026

---

Le dossier de candidature ainsi que l'ensemble des pièces demandées sont à nous retourner en format papier ou en format électronique, sous format PDF.

A l'adresse postale suivante :

**Monsieur le Président**  
**Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole**  
**2 place de l'Hôpital Général**  
**CS 60227 59305 Valenciennes Cedex**

Ou à l'adresse mail suivante :

Clara SCHMIDT : [cschmidt@valenciennes-metropole.fr](mailto:cschmidt@valenciennes-metropole.fr)

## Préambule

Valenciennes Métropole dans le cadre de sa politique de Cohésion sociale, de développement économique et d'emploi, soutient depuis de nombreuses années des structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire.

Dans un monde en mouvement, l'économie sociale et solidaire (ESS) est un atout pour le développement du territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'ESS, Valenciennes Métropole a souhaité expérimenter un appel à projets de soutien aux initiatives de l'ESS en 2017.

Fort de ce succès, Valenciennes Métropole a reconduit le dispositif sur la période 2018-2020, puis en 2021, dans le cadre de l'adoption du nouveau Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire pour la période 2021-2026. Le cadre de cet appel à projets est désormais renouvelé pour la période 2022-2026.

L'objectif de l'appel à projets est de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'économie sociale et solidaire ou intégrant des pratiques inspirées de celles de l'ESS et de favoriser l'émergence de projet d'innovation socio-économique dans des filières à potentiel d'emploi.

Est considérée comme relevant de l'économie sociale et solidaire, toute structure qui démontre son engagement aux valeurs inscrites dans l'article 1 de la loi n°2014-853 du 31 juillet 2014 et dont le projet présente une utilité sociale.

## Les types d'aides

Il est à noter que les deux aides ne seront pas cumulables et sous réserve de disponibilité budgétaire.

### 1 - Aide au démarrage :

- Pour la création d'une nouvelle structure

**Les structures doivent avoir été déclarées au JO ou au RCS à la date du dépôt du dossier de candidature.**

L'aide au démarrage peut-être sollicitée **jusqu'à trois ans** à compter de la date des dépôts des statuts.

### 2 - Aide au développement :

- Peuvent être éligibles aux projets, des structures de l'ESS déjà implantées sur le territoire souhaitant développer une nouvelle activité répondant à un besoin économique non couvert.  
L'objectif étant de favoriser la diversification des activités des acteurs de l'ESS.

La structure ne doit pas avoir procédé à des licenciements économiques dans les 12 derniers mois qui précèdent la demande.

## Montant et versement de l'aide

- La structure doit s'engager à créer 1 à 2 ETP.
- L'aide accordée sera une subvention de fonctionnement et correspondra à 30% du budget prévisionnel avec un maximum de 10 000 euros.

Le versement de la subvention s'effectuera en deux temps :

- 70% pour le premier versement à la signature de la convention ;
- 30% pour le versement du solde sur présentation des pièces justificatives définies dans la convention.

**L'aide ne peut être sollicitée qu'une fois sur trois ans.**

## Les critères d'éligibilité

- Toutes les structures de l'ESS ou groupe de personnes agissant sur le territoire de Valenciennes Métropole (associations, SCIC, SCOP, entreprises commerciales disposant d'un agrément ESUS au titre de l'Art L3332-17-1 du code du travail.)
- Traduire les valeurs et les principes de l'ESS dans sa gouvernance et son activité.
- Avoir une activité économique. Une attention particulière sera portée sur l'évolution de l'autofinancement en N+1 et N+2.
- Exister d'un point de vue légal à la date du dépôt du dossier.
- Concernant l'aide au développement, la structure ne doit pas avoir procédé à des licenciements économiques dans les 12 derniers mois précédent la demande.

## Le comité d'attribution

Le comité de sélection est composé de techniciens de Valenciennes Métropole, du conseil de développement et de différents partenaires (Région Hauts-de-France, APES, CRESS Hauts-de-France, BGE, STAJ, Maillage, Nord Actif, Germinal, le club CIGALES de Saint-Saulve...)

Ce multi-partenariat permet d'orienter et de réorienter au mieux les porteurs de projets en fonction de leurs besoins vers le dispositif le mieux adapté à leur projet.

Il a pour objectif de recueillir les demandes de subvention et d'en apprécier les tenants et aboutissants selon les modalités de sélection suivante :

- Le caractère novateur des actions proposées (activité non présente sur le territoire, activité en lien avec le développement durable, activité favorisant l'insertion, etc...).
- La capacité à créer de l'emploi.
- Le modèle économique.
- La viabilité économique.
- La gouvernance.
- L'ancrage territorial (œil bienveillant sur les actions menées dans les Quartiers en veille active et QPV).
- Les actions menées en faveur de l'égalité femmes/hommes<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Depuis 2019, date de la signature de la Charte Européenne, Valenciennes Métropole poursuit son engagement en faveur de l'égalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale et notamment par la mise en place d'un plan d'actions ambitieux, intégrant un axe ESS : <https://www.valenciennes-metropole.fr/wp-content/uploads/2022/01/A5-4P-synthese-PA-egalite-F-H.pdf>

## Les modalités d'attribution

- Valenciennes Métropole réceptionne les dossiers de réponse jusqu'à 2 semaines avant la réunion du comité de sélection et élimine les dossiers non éligibles (soit par défaut de pièces, soit par non-respect des critères d'éligibilité).

Les échéances des dépôts, seront fixées en fonction des dates du Bureau Communautaire. La première échéance en 2022 est fixée au 29 avril pour un comité de sélection qui se tiendra à la mi-mai.

-Une fois la candidature validée, l'instructeur rencontre le porteur de projet afin de compléter la fiche d'instruction.

- Le comité de sélection se réunit et donne un avis favorable ou non au financement du projet en fonction des critères de sélection susmentionnés en présence du porteur du projet.

- Valenciennes Métropole informe la structure candidate par courrier de l'avis du comité de sélection.

- Les avis favorables de financement des projets retenus par le comité de sélection sont soumis à la décision du Bureau communautaire de Valenciennes Métropole.

- En cas d'accord du Bureau communautaire, une convention est signée avec le porteur de projet.

## Le calendrier

La date limite de réponse à l'appel à projets pour l'année 2023 est **fixée au 13 février 2023, pour un comité de sélection qui aura lieu le 23 février 2023**. Si le projet est validé par le comité de sélection, il sera présenté en bureau communautaire de mars 2023.

**D'autres vagues de dépôt auront lieu en 2023 puis les années suivantes, et le calendrier sera régulièrement mis à jour.**

## Les engagements de la structure

Elle s'engage à :

- Démarrer son projet dans un délai de 1 an à compter de la date de la délibération allouant la subvention ;
- Communiquer à Valenciennes Métropole toutes les informations relatives à sa situation financière et notamment en cas de mise en redressement ou liquidation judiciaire toute restructuration dont elle pourrait faire l'objet ;
- Transmettre toutes les pièces justificatives supplémentaires demandées par Valenciennes Métropole et à se soumettre à tout contrôle se rapportant à l'opération subventionnée ;
- Mentionner le partenariat et la contribution financière de Valenciennes Métropole par tout moyen approprié.

## Reversement de l'aide

En cas de non-respect des obligations liées à la bonne gestion des fonds alloués :

- si le projet n'a pas été réalisé dans sa totalité ;
- si le projet n'a pas été réalisé dans l'année suivant le versement de la subvention ;
- si les sommes ont été utilisées dans un objectif autre que celui présenté dans le cadre du dossier de candidature.

Valenciennes Métropole pourra demander le remboursement partiel ou en totalité de la subvention accordée.

## Identification de l'aide sollicitée

Les deux aides ne sont pas cumulables

- **Aide au démarrage**

Création d'une nouvelle structure

Oui  Non

Montant : .....€

Cette aide peut être sollicitée jusqu'à trois ans à compter de la date de dépôt des statuts

- **Aide au développement de nouvelles activités**

Structure de l'ESS déjà implantée souhaitant développer une nouvelle activité répondant à un besoin économique non couvert

Oui  Non

Montant : .....€

## Présentation de l'organisme Porteur du Projet

### A - Identification de la structure

Nom : .....

Statut (association, coopératives, entreprise...) : .....

Sigle : .....

Adresse de son siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

Adresse site internet (*le cas échéant*) : .....

.....

Numéro SIRET : .....

Numéro de récépissé en Préfecture (pour les associations): .....

Date de publication au Journal Officiel ou date d'immatriculation : ..... / ..... / .....

Votre organisme est-il reconnu d'utilité publique ? Oui  Non

Si oui depuis quelle date : ..... / ..... / .....

Votre organisme dispose-t-il d'un agrément ? Oui  Non

Si oui complétez le tableau suivant :

Numéro d'agrément	Type d'agrément	Attribué par	Date d'attribution

#### Effectifs de l'équipe salariée de la structure

	Femmes	Hommes	Ne se prononce pas	Total
Cadres				
Non cadres				
<b>Total</b>				

#### Avez-vous un conseil d'administration ?

- Oui
- Non

Si oui, quelle est la part de femmes dans le CA : %

**Sexe des personnes occupant les postes suivants (cocher la case) :**

	Femme	Homme	Ne se prononce pas
Président.e			
Secrétaire			
Trésorier.e			

**Part des femmes parmi les bénévoles : %**

**Actions mises en œuvre pour favoriser l'égalité femmes-hommes dans la structure**

***Détailler ci-dessous vos actions***

***Engagements spécifiques de la structure***

” Négociation d'accords

Si oui, détailler

” Signature de plan d'actions

Si oui, détailler

” Organisation de formations en interne

Si oui, détailler

” Cellule de traitement des violences sexistes et sexuelles au travail

Si oui, détailler

” Détenzione d'un label égalité

Si oui, détailler

“ Partenariats avec des structures spécialisées  
Si oui, détailler

.. Evènements / communication  
Si oui, détailler

Autres  
Si oui, détailler

## Présentation de l'activité de la structure

## **B – Responsable Légal de la structure**

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction .....

Adresse:.....

Code postal :  Commune :

Téléphone : [0140200000](tel:0140200000) | Email : [info@louisvuitton.com](mailto:info@louisvuitton.com)

Courriel : [info@louis-philippe.com](mailto:info@louis-philippe.com)

## C – Personne en charge du projet

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction .....

Adresse: .....

.....  
Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : ..... @.....

### **Motivations du ou des porteurs du projet**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Présentation du projet

### A – Le contexte du projet

#### Intitulé du projet et date de démarrage

.....

#### A quel(s) besoin(s) le projet répond-t-il ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

#### Qui a identifié le besoin ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

#### Contenu du projet

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Objectifs généraux du projet (quantitatifs et qualitatifs)

---

---

---

---

---

### Partenaires de la structure, en termes d'accompagnement ou de financement (préciser la nature du partenariat)

## Remarques complémentaires

---

---

---

---

---

## B – Les produits – Les Services

## Le marché

---

---

---

---

---

## La clientèle (pourcentage en CA)

---

---

---

---

### **Secteur géographique d'intervention (justifier le choix et préciser le nom des quartiers)**

---

---

---

---

## Principaux fournisseurs (leur localisation)

---

---

---

---

---

## Stratégie commerciale, prospection et développement de la clientèle (joindre une étude préalable si elle a été réalisée)

---

---

---

---

---

### Communication (supports, presse, site web...)

---

---

---

---

---

## Moyens humains nécessaires

---

---

---

---

---

## Moyens matériels

---

---

---

---

---

## Remarques complémentaires

---

---

---

---

---

## C – L'évaluation

## Modalités d'évaluation envisagées (référentiel, critères, indicateurs, animation de la démarche d'évaluation)

---

---

---

---

## Moyens mis en œuvre pour une démarche d'économie sociale et solidaire

*Précisez ce que la structure met en œuvre dans le cadre de l'action pour développer au moins l'un de ces critères inspirés de la démarche progrès<sup>2</sup> économie sociale et solidaire :*

- **Utilité sociale**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- **Innovation sociale**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- **Développement durable et respect de l'environnement**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- **Organisation démocratique**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

<sup>2</sup> L'APES (Acteurs pour une économie plus solidaire) a mis en place une démarche de progrès en économie solidaire. Celle-ci a comme objectif d'aider à la montée en qualité des structures, en abordant les questions relatives à la qualité des services et des produits, aux méthodes d'organisation et de gestion, aux relations de la structure avec son environnement, en lien avec les valeurs et principes de l'économie solidaire.

- #### - Primauté de la personne sur le profit

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- #### - **Création et consolidation d'emplois pérennes et de qualité**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- ## - Hybridation des ressources

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- ## - **Dynamique collective territoriale**

---

---

---

---

---

- ## - **Viabilité économique**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Financement de la structure et du projet

### A – Détail des aides publiques sollicitées sur le dossier

Organisme	Contact	Nature de l'aide	Montant prévisionnel

## **B – Plan de développement à l'emploi**

*Merci de préciser la nature et la durée des emplois*

	<b>ANNEE 1</b>	<b>ANNEE 2</b>	<b>ANNEE 3</b>
Encadrement			
Secrétariat Administration			
Production			
Commerciaux			
Autres (précisez)			
<b>Nouveaux emplois</b>			
<b>Effectif cumulé</b>			

## **C – Budget prévisionnel du projet**

1. Importer son propre tableau ou utiliser le tableau ci-dessous
2. Inclure les charges et produits liés au projet faisant l'objet de la demande.
3. Ne pas indiquer les centimes d'euros.
4. L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
5. Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.
6. Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

**Merci d'inclure dans vos prévisionnels l'ensemble des aides sollicitées**

CHARGES	Montant (1)			PRODUITS	Montant		
	N	N+1	N+2	Ressources directes	N	N+1	N+2
Charges directes							
60 - Achats	0	0	0	70- Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures							
Autres fournitures				74- Subventions d'exploitation (2)	0	0	0
61 - Services extérieurs	0	0	0	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
Locations							
Entretien réparation				Régions(s) :			
Assurances							
Documentation				Département(s) :			
62 - Autres services extérieurs	0	0	0				
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Intercommunalité(s) : EPCI (3)			
Publicité, publication							
Déplacements, missions				Commune(s) :			
Services bancaires, autres							
63- Impôts et taxes	0	0	0	Organismes sociaux (détailier) :			
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes				Fonds européens			
64- Charges de personnel	0	0	0				
Rémunération des personnels				L'agence de services et de paiement (ex CNASEA - emplois aidés)			
Charges sociales				Autres établissements publics			
Autres charges de personnel				Aides privées			
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion coutante	0	0	0
66- Charges financières				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
67- Charges exceptionnelles				76 - Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements				78 - Reprises sur amortissements et provisions			
CHARGES INDIRECTES							
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (4)							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie

Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), ..... (NOM et prénom) représentant(e) légal(e) de la structure,

- Certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations fiscales et sociales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exact les renseignements administratifs et financiers fournis ;
- Certifie avoir pris connaissance des modalités d'instruction et de contrôle de Valenciennes Métropole ainsi que la réglementation en vigueur ;
- S'engage à :
  - À réaliser l'opération pour laquelle l'aide est demandée, dans les conditions et délais prévus à la présente demande,
  - À communiquer aux services de Valenciennes Métropole, tous les renseignements utiles avant et pendant la mise en œuvre du projet
  - À communiquer les bilans et comptes d'exploitation de la structure,
  - À reverser à Valenciennes Métropole les sommes non attribuées conformément à leur affectation,
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de la structure :

Nom du titulaire du compte : .....

Banque ou centre : .....

Domiciliation : .....

Code banque / Établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB/RIP

Fait le ..... À .....

Signature et Cachet de l'association

### Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

## Pièces à joindre obligatoirement au dossier

**Attention, seuls les dossiers complets seront traités.**

<b>Liste des pièces complémentaires à joindre obligatoirement au dossier</b>
▪ Le dossier complété entièrement
▪ Une lettre de demande de subvention faisant apparaître le montant de la subvention et le montant du budget prévisionnel du projet.
▪ Pièces comptables et financières (comptes de résultat prévisionnels sur 3 ans, plan de financement sur 3 ans, budget prévisionnel du projet pour lequel le dossier est présenté sur 3 ans)
▪ Curriculum Vitae du porteur de projet ou des porteurs de projet dans le cas d'un projet collectif
▪ Statuts de la structure
▪ Un RIB ou un RIP de l'association, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
▪ Extrait d'immatriculation au registre du commerce (k-bis), au répertoire des métiers, ou récépissé de déclaration en préfecture, faisant apparaître le numéro d'immatriculation en préfecture
▪ Liste des membres de l'organe de gouvernance (en précisant la présence d'élus de Valenciennes Métropole le cas échéant)
▪ Copie de l'agrément pour les Entreprises Solidaire d'Utilité Sociale (article 11 de la loi ESS)

Tout document complémentaire mettant en valeur le projet (étude de marché, articles de presse, prospects commerciaux, flyer de communication...) pourra être annexé au dossier de candidature.